

SALON DE L'INTÉGRATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

 SALON DE L'INTÉGRATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE  siip.ca

PARTICIPEZ À NOTRE
5^{ème} ÉDITION



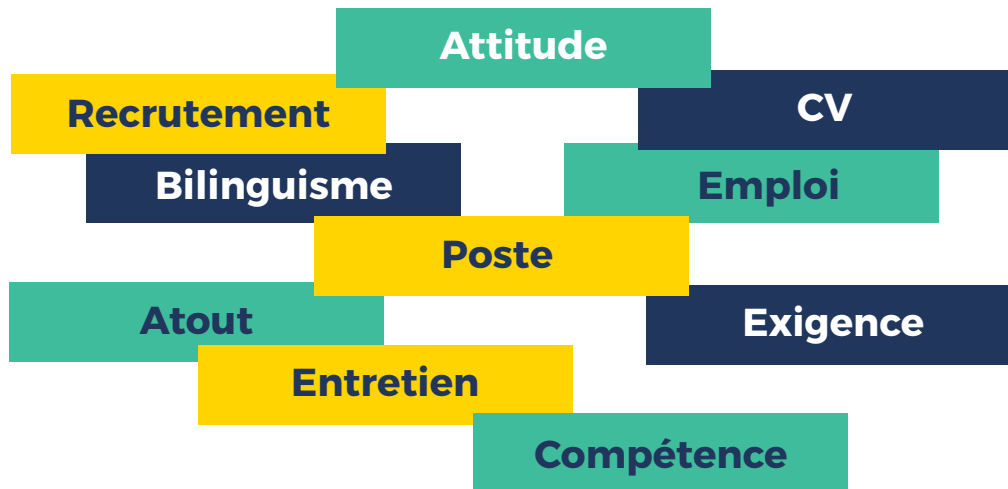
6-7 FÉVRIER
2020


Palais des congrès
de Montréal

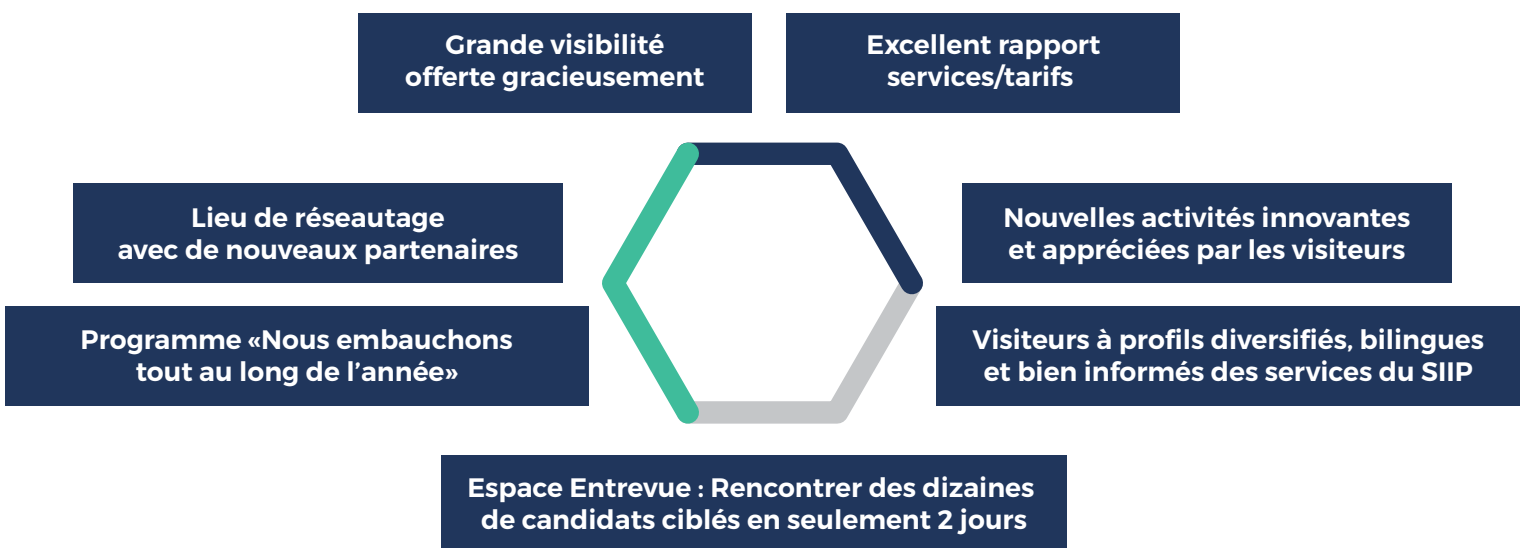
ORGANISÉ PAR

L'EXCELLENCE
ÉVÈNEMENTS

 SALON DE L'INTÉGRATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE  siip.ca



Maximisez vos recrutements en passant des entrevues sur place et en alimentant votre base de candidats pour vos futures embauches !!

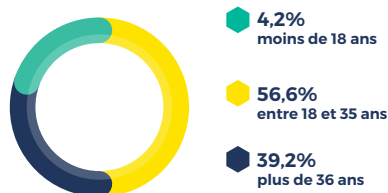


NOS VISITEURS

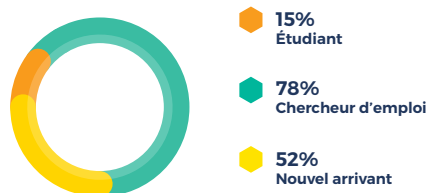
- Résidents québécois, citoyens canadiens
- Immigrants reçus et nouveaux arrivants
- Travailleurs temporaires
- Entrepreneurs et nouveaux entrepreneurs
- Chercheurs de partenaires d'affaires
- Étudiants de niveau collégial
- Étudiants universitaires (1^{er} - 2^e - 3^e cycles)
- Étudiants étrangers
- Candidats expérimentés avec une formation professionnelle à la recherche d'un emploi
- Candidats possédant des compétences et des habiletés techniques
- Jeunes diplômés
- Travailleurs qui désirent changer d'emploi
- Candidats en réorientation de carrière
- Candidats détenant une formation internationale ou étrangère
- Candidats attirés par le travail autonome et l'entrepreneuriat
- Candidats intéressés par un retour aux études



ÂGE



STATUT



ENVIRON
4 000
NOMBRE DE VISITEURS
ÉDITION SIIP 2019



des visiteurs du SIIP édition 2019 ont été satisfaits par les services offerts par les exposants.*

*Statistiques recueillies par le biais du questionnaire de participation, complété par 1182 visiteurs du SIIP.

TÉMOIGNAGES EXPRIMÉS PAR NOS EXPOSANTS LORS DU SIIP 2019 :

CGI

« En fait, tout a super bien été. On a rencontré plusieurs candidats, donc beaucoup de professionnels et puis aussi beaucoup de gens pour nos postes en support technique, on est très satisfait... »

GARDAWORLD

« On a trouvé qu'on a eu un assez grand nombre de bons candidats, des candidats qui ont du potentiel, avec beaucoup d'expérience, beaucoup de bonnes études, donc on va pouvoir les placer assez facilement »
« C'est une très belle expérience, c'est très agréable comme journée.

CIBC

« On a reçu un nombre satisfaisant au niveau du bilinguisme, le nombre était là»

quantum

« It was actually very very well. I was very impressed by the quantity of people and also the quality of the candidats we met with...»

6-7 FÉVRIER
2020



5^{ème} ÉDITION ENSEMBLE POUR UNE PARTICIPATION RÉUSSIE

SALON DE L'INTÉGRATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE siip.ca

Plus tôt vous nous communiquez vos offres d'emploi, les exigences des postes, les avantages...

Plus vous aurez de la visibilité et mieux sera l'efficacité de la promotion de vos services.

Plus nombreux et plus ciblés seront les candidats que vous aurez pendant les deux jours du SIIP

GRÂCE À VOUS, LE SIIP ÉVOLUE

SIIP 2016

Nombre de visiteurs : 2 300

Inscription Eventbrite : 1 150

J'aime Facebook : 900

SIIP 2019

Nombre de visiteurs : 4 000

Inscription Eventbrite : 3 300

J'aime Facebook : 4 094

6-7 FÉVRIER
2020



5^{ème} ÉDITION
PROGRAMME FIDÉLITÉ

SALON DE L'INTÉGRATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE siip.ca

BONNE NOUVELLE

Vous l'avez demandé, nous l'avons réalisé

ÉDITION 2020 Salle prestigieuse et tapissée



Nous vous invitons vivement à compléter notre questionnaire de satisfaction le dernier jour de votre participation, votre avis compte pour nous!

Vous vous demandez quels sont les privilèges qu'on vous offre en tant que client fidèle :

- 1** Prix de participation spécial : Un prix très avantageux par rapport aux nouveaux clients. Vous bénéficiez d'une réduction sur nos services qui avoisine les 40%
- 2** Un forfait visibilité préférentiel offert seulement à nos exposants fidèles.
- 3** Priorité pour choisir les kiosques les mieux situés.
- 4** Privilège pour la réservation de créneaux au niveau de l'Espace Entrevue.
- 5** Un service personnalisé en tout temps avant l'évènement pour répondre à toutes vos questions.
- 6** Heures de montage flexibles.
- 7** Tarif préférentiel sur nos services de publicité, vous payez juste la moitié du prix.

ESPACE ENTREVUE

- L'espace populaire du SIIP ! L'espace entrevue est le coup de cœur de nos exposants.
- Il vous donne la possibilité de rencontrer des candidats ciblés et préparés.
- Les candidats seront informés des postes proposés, bien préparés et prêts à passer les entrevues.



ESPACE ATELIERS ET CONFÉRENCES

- Vous voulez présenter une conférence ou animer un atelier, cet espace vous est dédié !
- Les créneaux disponibles sont limités, contactez-nous pour réserver une plage horaire. De notre côté, nous assurons la communication auprès des visiteurs.

ESPACE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Pour plusieurs, la recherche de l'emploi est ardue, afin de les aider à ne pas baisser les bras et croire en leurs compétences, nous avons conçu cet espace.

Un coaching personnalisé sera offert par des experts tout au long du SIIP.



PROGRAMME

NOUS EMBAUCHONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

La mission du SIIP ne s'arrête pas à la clôture du salon, mais continue à accompagner nos exposants employeurs ou recruteurs dans leur recherche de candidats tout au long de l'année, et ce en proposant un service de placement. Cela consiste à:

- Organiser des ateliers de recrutement ou de collecte de CV
- Afficher vos offres de stage ou d'emploi sur nos plateformes médias
- Organiser des entrevues avec des candidats ciblés parmi les membres du programme nous embauchons
- Utiliser notre banque de CV pour vous référer des candidats potentiels.

Notre programme «Nous Embauchons Tout au long de l'année» compte aujourd'hui plus de 6000 candidats qui seront conviés à la 5^{ème} Édition du SIIP.

PARTENAIRES



PLAN DE COMMUNICATION



Passages
dans les radios



www.siip.ca



Couverture
médiatique



Campagne
e-mailing



Distribution
de 20 000 flyers



Capsules vidéos
sur le SIIP
et sur nos partenaires



Chaîne LEVENTS



Forte campagne
publicitaire sur
Facebook



Journaux



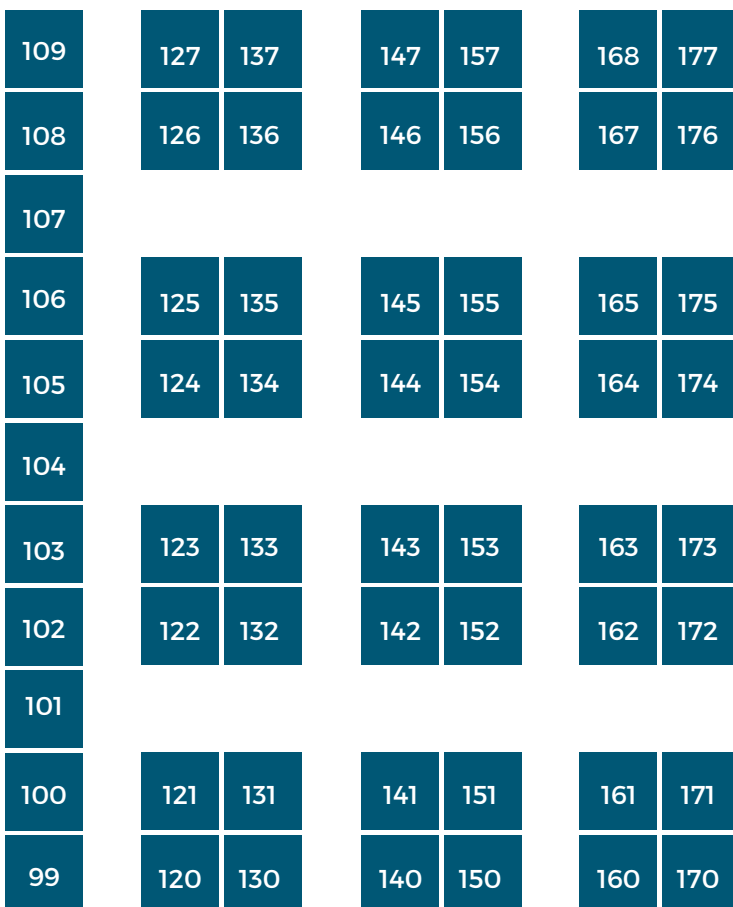
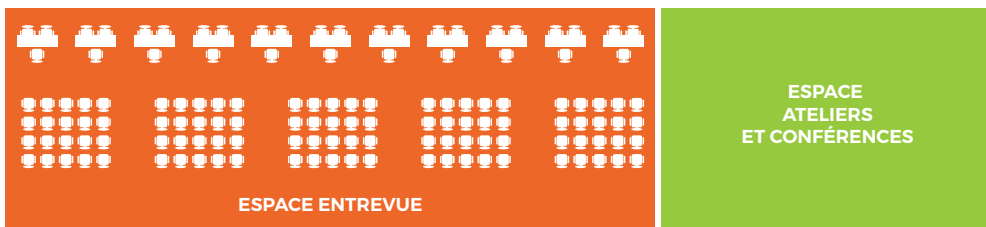
À travers vous : Partage sur votre
page Facebook et distribution
de flyers dans vos locaux

CAMPAGNE PUBLICITAIRE SPÉCIALEMENT POUR VOTRE ENTREPRISE

- ▀ Profitez d'un tarif avantageux exclusif aux clients fidèles sur les campagnes publicitaires dédiées spécialement à votre entreprise.
- ▀ Une vaste campagne publicitaire et promotionnelle visant à rejoindre vos candidats cibles sera menée à travers nos canaux de promotion.
- ▀ Une fois vous nous communiquez les postes, nous procédons à la promotion exclusive de vos offres d'emploi. Les candidats intéressés peuvent s'inscrire sur notre plateforme Eventbrite et nous les contacterons pour leur fournir toute la documentation nécessaire sur vos postes affichés et pour bien les préparer aux entrevues avec vos responsables pendant les deux jours du salon.

Vous pouvez rencontrer des dizaines de candidats ciblés et bien préparés.

PLAN DE LA SALLE



ENTRÉE 
SORTIE 



REMPLEZ LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom de votre entité

Votre activité

Votre adresse

Nom de la personne contact

Sa fonction

Son téléphone Poste

Nom de la personne contact lors du salon

Son cellulaire

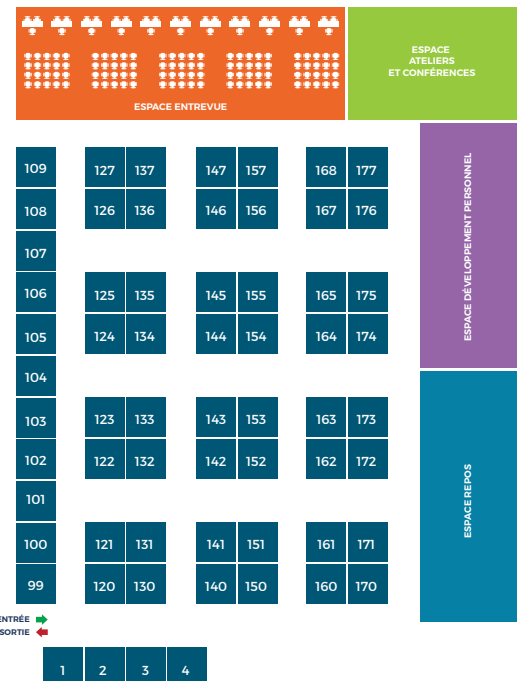
Nombre de badges souhaités pour votre stand
(Maximum 4)

CHOISISSEZ VOTRE STAND

NUMÉRO DU STAND CHOISI*

1^{er} choix 2^{ème} choix 3^{ème} choix

*Le choix dépend de la disponibilité du stand





ESPACE ATELIERS ET CONFÉRENCES

ESPACE ENTREVUE

ESPACE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

ESPACE REPOS

109	127	137	147	157	168	177
108	126	136	146	156	167	176
107						
106	125	135	145	155	165	175
105	124	134	144	154	164	174
104						
103	123	133	143	153	163	173
102	122	132	142	152	162	172
101						
100	121	131	141	151	161	171
99	120	130	140	150	160	170

ENTRÉE 
SORTIE 

1 2 3 4

FORFAIT ÉCONO-SIIP

- Stand 10 pi x 10 pi meublé**
- + Bannière sur le site Web
- + 5 publications sur la page Facebook
- + Campagne de communication

PRIX FIDÉLITÉ-SIIP
Valide jusqu'au 19/07/2019

PRIX ANTICIPÉ
Valide jusqu'au 13/12/2019

PRIX RÉGULIER
À partir du 30/11/2019

1565 \$

1965 \$

1965 \$

COMPOSEZ VOTRE FORFAIT À LA CARTE

- Stand non meublé 10pi x 10pi** (Avec enseigne, badges et tapis)
- Meuble** (2 chaises, table avec jupe, corbeille)
- Code WIFI** (valide pour les deux jours)
- Prise électrique** (valide pour les deux jours)
- Bannière sur le site web**
- 5 publications sur la page Facebook du SIIP**
- Brochures dans le sac officiel du SIIP**
- Campagne publicitaire**
(spécialement pour votre entreprise)

PRIX FIDÉLITÉ-SIIP
Valide jusqu'au 19/07/2019

PRIX ANTICIPÉ
Valide jusqu'au 13/12/2019

PRIX RÉGULIER
À partir du 30/11/2019

1185 \$

1485 \$

1685 \$

100 \$

100 \$

100 \$

174 \$

188 \$

197 \$

156 \$

196 \$

235 \$

200 \$

300 \$

400 \$

200 \$

300 \$

400 \$

200 \$

300 \$

-

500 \$

1000 \$

-

TARIF ESPACE ENTREVUE

- 2 CRÉNEAUX**
- 4 CRÉNEAUX / 2 JOURNÉES**

PRIX FIDÉLITÉ-SIIP
Valide jusqu'au 19/07/2019

PRIX ANTICIPÉ
Valide jusqu'au 13/12/2019

PRIX RÉGULIER
À partir du 30/11/2019

* 385 \$

* 525 \$

* 625 \$

* 565 \$

* 765 \$

* 865 \$

*Prix préférentiel pour les exposants qui ont déjà réservé un stand

CONTRAT ET MENTIONS LÉGALES

Heures d'ouverture et de fermeture

Le Palais des congrès de Montréal ouvrira ses portes aux exposants, le 5 février de 13h à 20h et le 6 et 7 février entre 9h et 17h. Tous les exposants avec tous leurs matériaux doivent quitter le hall, le 7 février avant 21h.

Modalités de paiement

Le paiement est requis selon les modalités suivantes :

- 1- À la signature du présent contrat, 50% du montant total devra être versé au Promoteur (Ci-après, L'Excellence Événements). L'autre moitié devra être acquittée, au plus tard, 30 jours avant le Salon, soit le 6 janvier 2020.
- 2- Les deux modes officiels de paiement sont : chèque et transfert bancaire. L'Exposant se verra facturer des frais de 100 \$ pour tout chèque sans provision et des frais de 25 \$ pour un virement bancaire (pour couvrir les frais de transfert bancaire). Le paiement par chèque doit être libellé au nom du Promoteur et posté à l'adresse suivante : 105 - 1030, rue Cherrier, Montréal, Québec. H2L 1H9
- 3- Pour les contrats signés entre le 6 janvier et le 5 février 2020, soit moins de 30 jours avant l'ouverture du Salon (ci-après, l'événement), le paiement du montant total est requis. La réservation du ou des espace(s) choisi(s) n'est pas garantie tant que le paiement complet n'est pas reçu.
- 4- En toutes circonstances, le paiement total de la facture doit être fait au plus tard le 5 février 2020, soit la journée précédant l'ouverture du Salon. Durant le Salon, aucun Exposant ne sera autorisé à décharger son matériel ou à accéder à son stand, tant qu'il n'aura pas liquidé la totalité des sommes dues au Promoteur ET seuls les chèques certifiés seront acceptés comme mode de paiement. Les dépenses liées à la préparation des stands sont à la responsabilité de l'Exposant.
- 5- Défaut de paiement : À compter du 6 février 2020 (jour d'ouverture du Salon), toute somme due par l'Exposant au Promoteur sera considérée comme un défaut de paiement. Selon le cas, un défaut de paiement peut être interprété par le Promoteur comme un refus de paiement par l'Exposant et sera traité comme tel.
- 6- Frais administratifs de retard: En cas de défaut de paiement, des frais de retard de 100\$ seront ajoutés à tout solde dû en date du 7 février 2020. Pour éviter des frais de retard : Si l'Exposant ne peut effectuer son paiement selon les modalités ci-dessus, il doit immédiatement en aviser par écrit le Promoteur ET convenir avec celui-ci d'une nouvelle date de paiement. À défaut de faire parvenir son paiement à la nouvelle date convenue, des frais de retard tels que décrits plus haut seront ajoutés à tout solde dû en date du 6 février 2020.
- 7- Responsabilité des frais juridiques et de recouvrement en cas de non-paiement :
Si le Promoteur doit prendre des mesures légales pour recouvrer tout paiement en souffrance, l'Exposant accepte de payer tous les frais juridiques (frais de recouvrement, honoraires d'avocat, frais de cour) qui auront été engagés par le Promoteur.

Annulation par le Promoteur

Dans le cas où un événement imprévu hors de contrôle du Promoteur interromprait ou empêcherait la tenue du Salon, une portion remboursable sera calculée équitablement par le Promoteur de manière à ce que les frais déjà encourus par le Promoteur soient couverts. Il est entendu que le Promoteur ne saurait être tenu responsable des dommages causés par un tel événement. En aucun cas le Promoteur (y compris, s'il y a lieu, ses partenaires ainsi que ses actionnaires, dirigeants, cadres, employés, collaborateurs et sous-traitants) ne peut être tenu responsable envers l'Exposant ou envers des tiers de tout dommage indirect, incident, spécial, punitif ou exemplaire, y compris de façon non limitative de toute perte de profit ou autre perte économique (découlant d'une faute contractuelle, d'autre faute délictuelle ou d'une négligence) même si le Promoteur a été averti de la possibilité que survienne un tel dommage. En aucun cas la responsabilité totale du Promoteur envers l'Exposant ne peut dépasser la valeur des montants reçus par le Promoteur et payés par l'Exposant. L'Exposant dégage expressément le Promoteur de toute responsabilité au-delà de cette limite.

Admission des exposants

L'Exposant doit compléter et signer le formulaire d'inscription, lequel formulaire devra être accompagné d'un versement tel que décrit dans les Modalités de paiement du présent contrat, afin que sa demande soit étudiée. Le Promoteur se réserve le droit de ne pas admettre certains exposants ou certains produits d'exposition sans avoir à indiquer le motif de sa décision. L'Exposant dont la demande aura été repoussée ne pourra réclamer d'indemnité. Dans ce cas, seules les sommes versées par l'Exposant seront remboursées. La répartition des emplacements sera établie par le Promoteur. Des modifications d'emplacement et/ou de surface pourront être apportées ultérieurement par le Promoteur. Il est formellement interdit aux Exposants de céder ou de sous-louer, contre rémunération ou gratuitement, tout ou partie de l'emplacement attribué sans autorisation du Promoteur. Tout Exposant doit remplir, signer et remettre dans les délais ce contrat. En signant le présent contrat, l'Exposant s'engage à reconnaître les conditions, les règlementations et les directives techniques rédigées dans les documents de participation. Le contrat d'Exposant ainsi que la réservation prend valeur de contrat dès que le Promoteur voit que la demande est ferme et définitive. Dans la possibilité d'une entente antérieure, le présent contrat de location annule et remplace toute déclaration, négociation ou entente, verbale ou écrite, antérieure. Celui-ci représente donc l'unique entente entre l'Exposant et le Promoteur. La modification du présent contrat ne pourra s'effectuer que par écrit. Tout changement devra être signé par toutes les parties. Tous les délais mentionnés au présent contrat de location sont de rigueur.

Accréditations

Les badges seront disponibles au comptoir d'inscription lors de la première journée du Salon, soit le 6 février 2020. Ils sont remis aux congressistes, aux exposants, aux membres de la presse, ainsi qu'à toute autre personne appelée à travailler à l'Événement. Ils sont permanents et non transférables.

Totalité et intégralité de l'entente

Aucune déclaration, représentation, promesse ou condition contenue dans le document de description du salon ne peut et ne doit être admise pour contredire, modifier ou affecter de quelque façon que ce soit le Promoteur.

Annulation par l'Exposant

Toute annulation avant le 6 janvier 2020 entraîne automatiquement une perte de 50% du montant total du contrat. Toute annulation à partir du 6 janvier 2020 entraîne automatiquement une perte de 100% du montant total du contrat.

Interdiction

Il est strictement interdit de fumer et d'apporter des animaux, à l'exception de chiens-guides, selon la politique interne du Palais des congrès de Montréal. En aucun cas les Exposants n'ont l'autorisation de manger lors de la présentation de leur stand. Cependant, les stands offrant un service de dégustation auront une autorisation spéciale par le Promoteur pour respecter la politique interne du Palais des congrès de Montréal. En cas de violation du règlement de sécurité, une pénalité pourrait être exigée par le Promoteur à laquelle s'ajouteront des frais administratifs de 15%.

Assurances et responsabilité civile

Le Promoteur a souscrit une assurance de Responsabilité Civile en sa qualité d'organisateur du Salon dont il assume la réalisation. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre aux dommages causés par des tiers aux Exposants et aux visiteurs. Toutefois, l'Exposant doit prendre toutes les mesures requises pour protéger ses biens en tout temps durant la durée du Salon. L'Exposant doit être prudent et diligent, en conséquence, il s'engage à remettre l'immeuble dans un état de propreté et de conservation d'origine.

CONTRAT ET MENTIONS LÉGALES

Charte française

Tout exposant participant au Salon doit respecter les dispositions de la Charte de la langue française et du règlement sur la langue du commerce et des affaires : affichage public, documentation publicitaire remise au public.

Ameublement

Le Promoteur n'accepte pas qu'un stand soit désassemblé durant les heures d'ouverture du Salon. Il doit demeurer intact jusqu'à l'heure de fermeture de la dernière journée du Salon. L'Exposant accepte, en conséquence, d'enlever son stand, son équipement et ses accessoires du Palais des congrès de Montréal durant les heures permises de désinstallation finale. En se conformant à ces exigences, l'Exposant accepte de rendre les sommes additionnelles encourues. De plus, si l'Exposant désire une décoration supplémentaire pour son stand, celle-ci est sous sa responsabilité. Cependant, la décoration doit respecter les règlements de sécurité et elle ne doit pas aller à l'encontre du plan général. Dans le cas du non-respect, le Promoteur se réserve le droit de faire supprimer ou de modifier ces installations qui nuiraient à l'idée principale du Salon. L'Exposant doit se comporter de façon courtoise et respectueuse concernant les droits des autres exposants. Il doit s'assurer que les visiteurs de son stand en fassent de même. Pour s'assurer d'un bon déroulement du Salon, chaque Exposant et ses employés doivent respecter les limites de stand lorsqu'ils désirent solliciter des visiteurs et doivent obligatoirement mettre leurs affiches publicitaires juste au niveau du mur de fonds, afin de permettre la visibilité des autres stands. Les employés ou les représentants de toute entreprise ou organisation qui n'est pas dûment enregistrée comme Exposant sont interdits de toute forme de sollicitation envers les exposants et les visiteurs du Salon de l'intégration et de l'insertion professionnelle. De plus, il est strictement interdit de distribuer ou d'afficher tout type d'offre dans le hall du Palais des congrès de Montréal.

Entretien ménager

L'Exposant doit garder son stand en bon état et propre en tout temps. Le nettoyage des allées se fera la nuit. Pour aider à l'entretien, l'Exposant pourra déposer ses rebuts à l'extérieur ou sur le bord des allées. De plus et en cas de besoin, il pourra demander un entretien ménager de son stand et ce à sa charge.

Interruption de service

Dans l'éventuelle possibilité d'une interruption de l'alimentation en eau ou en électricité, de chauffage, d'éclairage, de climatisation, des télécommunications ou de tout autre service durant le Salon, le Promoteur et ses fournisseurs se dégagent de toute responsabilité puisque c'est un imprévu se résultant d'une cause hors de leur contrôle. Cependant, le Promoteur et le Palais des congrès de Montréal sont responsables du rétablissement des services après l'interruption. Ils devront donc faire preuve de diligence raisonnable.

Respect du droit d'auteur

L'utilisation de marque de commerce, la marque du Salon ou des logos du Palais des congrès de Montréal et de L'Excellence Évènements par les exposants doit être autorisée par ces derniers avant toute utilisation.

Fournisseurs officiels

Pour tous vos besoins en ameublement, signalisation, graphisme, main d'œuvre, supervision de la main d'œuvre, transport d'exposition et douanes, location de stand sur mesure, manutention de matériel et installation d'enseignes, audiovisuel DEE Global est le fournisseur officiel. Pour vos besoins en plomberie, télécoms et internet, électricité, nettoyage et sécurité, le Palais des congrès de Montréal est le fournisseur officiel. Aucun autre fournisseur ne sera accepté lors du Salon, excepté les fournisseurs officiels.

Manutention

L'Exposant devra en tout temps respecter les endroits pour le chargement et le déchargement de stocks, qui ne pourra être fait que par les portes, les couloirs et les ascenseurs désignés par le Palais des congrès de Montréal, plus précisément par le quai de livraison. Le PDCM s'occupera des livraisons effectuées par camion. L'Exposant doit respecter les limites pour les objets lourds soit de 1 464 kg/m² pour l'exposition et de 488 kg/m² pour le congrès. Tout dommage causé par le non-respect des limites attribuées par le Palais des congrès de Montréal seront au frais de l'Exposant en cause.

Images et vidéos

Le Promoteur est autorisé à prendre des photos et des vidéos de tout le Salon, y compris le stand de l'Exposant et leurs employés, et les utiliser pour des fins commerciales.

Je confirme avoir lu, pris connaissance du présent contrat et j'accepte toutes les clauses mentionnées ci-dessus :

Signataire:

Fonction :

Date :
 Jour Mois Année

Signature:

L'Excellence Évènements, confirme avoir accepté votre participation au Salon de l'Intégration et de l'Insertion Professionnelle.

Approbation faite par:

Fonction :

Veillez choisir votre mode de paiement :

Chèque

Au nom de L'Excellence Évènements.
Posté au : 105 - 1030, rue Cherrier, Montréal, Québec, H2L 1H9.

Transfert bancaire

Veillez nous contacter pour avoir nos coordonnées bancaires.